

réglissant les produits alimentaires au Canada et ne soient vendues que dans des épiceries canadiennes.

L'année dernière, j'ai proposé à la Peoples Food Commission que le gouvernement du Canada lance un programme alimentaire équitable consistant à subventionner cinq produits de base, soit les aliments que l'on recommande aux élèves des écoles de manger pour avoir un régime équilibré. Ces cinq denrées alimentaires qui sont produites au Canada représentent chacune des catégories de produits qu'il faut manger pour avoir un régime équilibré.

Tout d'abord, sont nourissants le pain complet, ou pour certains groupes ethniques les produits de remplacement du riz ou les pâtes alimentaires. C'est la première catégorie de produits que nous devrions subventionner. Il fut un temps où le gouvernement libéral l'a reconnu, malgré ce que vient de dire le député d'en face en guise d'interprétation du bill.

M. Nystrom: Et Gene le terrible l'a supprimée.

Mme Mitchell: Oui, Gene le terrible l'a supprimée. Deuxièmement, les produits laitiers. A une certaine époque, le lait écrémé était subventionné dans notre pays. La plupart des familles préfèrent bien entendu le lait frais, et il conviendrait que notre programme alimentaire permette à tous ceux qui veulent du lait d'en acheter. Je rentre d'un voyage dans la partie septentrionale de Terre-Neuve où j'ai découvert que le lait était un produit rare, qui, lorsqu'il arrive au consommateur, a souvent déjà six ou sept jours.

Troisièmement, viennent la viande, la volaille et le poisson. Mes collègues à ma droite seront d'accord pour que ce soit du poisson frais ou congelé canadien. Il faudrait que chaque famille de notre pays puisse en acheter au moins une fois par semaine.

Enfin, il faudrait que les Canadiens puissent manger des légumes frais, des carottes, par exemple. Un programme alimentaire équitable devrait également permettre d'acheter des pommes produites au Canada.

Je voudrais signaler qu'il est 10 heures, monsieur l'Orateur.

MOTION D'AJOURNEMENT

● (2200)

[Français]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

L'AGRICULTURE—LA TENUE D'AUDIENCES PUBLIQUES AU SUJET DE LA CRÉATION D'UN OFFICE DE COMMERCIALISATION DE LA POMME DE TERRE

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Monsieur le président, le 16 juin, je soulevais la question suivante avec le ministre de l'Agriculture (M. Whelan), et je cite:

Comme les producteurs de pomme de terre semblent tous d'accord pour avoir un Office national de commercialisation de la pomme de terre, le ministre va-t-il demander au Conseil de commercialisation des produits de ferme de tenir des audiences publiques cet été pour étudier le projet et, dans la négative, le ministre va-t-il immédiatement instaurer une commission d'enquête pour étudier la question de la mise en marché de la pomme de terre?

L'ajournement

Monsieur le président, le ministre de l'Agriculture me répondit alors qu'il avait effectivement communiqué avec le Conseil national de commercialisation des produits agricoles et lui avait demandé de tenir des audiences publiques pour examiner le domaine de la pomme de terre. Il ajoutait, et je cite:

Je crois pouvoir dire que des audiences auront lieu cet été à la suite des propositions faites notamment par l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick en vue d'établir un organisme régional pour la production de l'est du Canada ce qui comprend l'Ontario, le Québec, l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick.

Depuis lors, monsieur le président, le ministre de l'Agriculture, s'il faut en croire l'article que j'ai lu dans le journal *Le Droit* d'Ottawa jeudi ou vendredi dernier, article que je n'ai malheureusement pas en ma possession en ce moment, le ministre de l'Agriculture est revenu à la charge et a dit espérer que l'Office de commercialisation des produits de la ferme entreprendra dans les plus brefs délais la tenue d'audiences publiques en vue de l'éventuel établissement de cet office de commercialisation de la pomme de terre que tous ou à peu près tous réclament maintenant à grand cris, évidemment, à cause de la piètre situation dans laquelle se trouve l'industrie de la pomme de terre depuis trois ans, et ce pour ne pas reculer plus loin en arrière.

L'autre volet de ma question, monsieur l'Orateur, consistait à demander au ministre si l'Office de commercialisation des produits de la ferme ne voulait pas procéder sur-le-champ à la tenue d'audiences publiques en vue de l'établissement d'un office de mise en marché de la pomme de terre.

Je demandais au ministre s'il était prêt à établir une commission d'enquête indépendante sur tous les aspects de l'industrie de la pomme de terre. Je pense bien qu'il est inutile de rappeler aux nombreux députés qui m'écoutent ce soir et au ministre de l'Agriculture que, pendant les quelques mois que nous étions dans l'opposition, j'avais prôné l'établissement de cette commission d'enquête indépendante pour faire rapport dans les plus brefs délais. Et cette proposition, heureusement, n'était pas restée lettre morte puisque le parti libéral dans sa grande sagesse a cru bon de l'inclure dans sa plate-forme agricole. Et je me souviens pertinemment, entre autres, d'une grande page d'annonce publiée dans un hebdomadaire agricole de la province d'Ontario, qui avait été payée par le parti libéral, et sur laquelle on voyait la photo de l'actuel ministre de l'Agriculture, toujours ministre de l'Agriculture, M. Whelan, où était contenu cet engagement électoral d'établir dans les plus brefs délais une commission d'enquête indépendante sur tous les aspects de l'industrie de la pomme de terre au Canada et de faire rapport au gouvernement sur une base d'urgence.

● (2205)

Monsieur l'Orateur, je sais que le ministre de l'Agriculture est fort bien intentionné lorsqu'il presse les représentants de l'Office de commercialisation des produits de la ferme de tenir des audiences publiques dans les plus brefs délais. Mais ce n'est là qu'une parcelle d'un problème beaucoup plus compliqué, et je cite à l'appui de ce que j'avance une lettre que j'ai